

ARRETE N° A-2026-184
REGLEMENTATION DE LA CIRCULATION ET DU STATIONNEMENT

Le Maire de BAS-EN-BASSET,

Vu l'article R 411-8 du Code de la Route,

Vu les articles L 2212-1, 2, 4 et 5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la demande formulée par le club de l'USB, représentée par Monsieur CLAVARON Loïc, en vue d'organiser la Finale de la Coupe de la Haute-Loire de Football U15 et U18, le Jeudi 14 Mai 2026 au Stade René David. Le stationnement sera interdit sur le parking du stade René David, boulevard de la Sablière, à partir de 10h00.

A R R E T E

Article 1. – En raison de l'organisation de la **Finale de la Coupe de la Haute-Loire de Football 2026, U15 et U18**, le stationnement sera interdit sur le parking du stade René David, boulevard de la Sablière, 43210 BAS-EN-BASSET, le **Jeudi 14 Mai 2026 de 10H00 à 20H00.**

Article 2. - Par dérogation à l'article 1, l'interdiction de circuler n'est pas applicable aux véhicules de médecins, les ambulances, les véhicules de police et des services de secours et de lutte contre l'incendie.

Article 3. - Les panneaux de signalisation nécessaires seront apposés pour permettre l'application des dispositions du présent arrêté.

Article 4. – Ampliation du présent arrêté sera transmise à Monsieur Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de BAS-MONISTROL, le Responsable des Services Techniques, le Policier Municipal et l'USB.

BAS-EN-BASSET, le 11 Mai 2026
Le Maire,


Remi DEFOURS



Arrêté publié le 11 Mai 2026

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa notification soit :

- Devant le Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND
- Sur l'application « Télérecours Citoyens » : www.telerecours.fr